Version 1.0 Date de révision 02/06/2024 Date d'impression 04/27/2025

#### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière ZEP SELF-SERVICE CLEAR COAT COND BLUE\_5GL

Numéro de la matière 00000000000182735

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société Zep Inc.

Adresse 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

transport enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### Aperçu des urgences

Aspect	liquide
Couleur	bleu foncé, clair
Odeur	douce

#### **Classification SGH**

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4 : Catégorie 2 Irritation cutanée Lésions oculaires graves : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

1/11

Version 1.0 Date de révision 02/06/2024 Date d'impression 04/27/2025

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer

la bouche.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation. Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

## **SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Substance/mélange : Mélange

## Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]
oxyde de dodécyldimethylamine	1643-20-5	>= 7 - < 13
composés de l'ion imidazolium, [(carboxy-2 éthoxy)-2 éthyl]-1 (carboxy-2 éthyl)-1 (ou -3) dihydro-4,5 norcoco alkyl-2, hydroxydes, s	68604-71-7	>= 1 - < 5
N-oxyde de N,N-diméthyltétradécylamine	3332-27-2	>= 1 - < 5
acide glycolique	79-14-1	>= 1 - < 5

#### **SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Version 1.0 Date de révision 02/06/2024 Date d'impression 04/27/2025

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 15 minutes.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un

centre anti-poison.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins : Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Eau

Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant

la lutte contre l'incendie

: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion : Dioxyde de carbone (CO2)

Version 1.0 Date de révision 02/06/2024 Date d'impression 04/27/2025

dangereux Monoxyde de carbone

Fumée

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Précautions pour la : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger

: Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation

maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des

alcalis.

Ne pas congeler.

# SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Version 1.0 Date de révision 02/06/2024 Date d'impression 04/27/2025

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Il doit y avoir accès à de l'eau propre pour se rincer les yeux.

Parmi les options : postes ou douches pour se rincer les yeux

ou flacons rince-œil contenant de l'eau pure.

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : bleu foncé, clair

Odeur : douce

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 5.5 - 6.5

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point d'ébullition : 100 °C

Point d'éclair : > 93.3 °C

Méthode: coupelle fermée

Version 1.0 Date de révision 02/06/2024 Date d'impression 04/27/2025

Taux d'évaporation : 1

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : 1.004 g/cm3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble dans l'eau froide, soluble dans l'eau très chaude

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : 30.5 mm2/s (20 °C)

#### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

Matières incompatibles : Métaux alcalins

Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Version 1.0 Date de révision 02/06/2024 Date d'impression 04/27/2025

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Carcinogène confirmé chez les animaux dont l'incidence est

inconnue chez les humains

2-butoxyéthanol 111-76-2

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie

orale

: Estimation de la toxicité aiguë : 1,549 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par

inhalation

: Estimation de la toxicité aiguë : > 40 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

**Composants:** 

N-oxyde de N,N-diméthyltétradécylamine:

Remarques: Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

**Composants:** 

N-oxyde de N,N-diméthyltétradécylamine:

Remarques: Donnée non disponible

Version 1.0

Date de révision 02/06/2024

Date d'impression 04/27/2025

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

#### Cancérogénicité

Donnée non disponible

#### Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

## Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

## Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

# **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

## Écotoxicité

#### **Composants:**

#### N-oxyde de N,N-diméthyltétradécylamine :

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour la daphnie et : Remarques: Donnée non disponible

## Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

# Potentiel de bioaccumulation

#### **Produit:**

Coefficient de partage: n- : Remarques: Donnée non disponible

octanol/eau **Composants:** acide glycolique:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -1.11

Date de révision 02/06/2024 Version 1.0 Date d'impression 04/27/2025

octanol/eau

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

**Produit:** 

Information écologique : Donnée non disponible

supplémentaire

#### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

: Vider les restes. Emballages contaminés

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES** 

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES** 

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES** 

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES** 

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): PAS RÉGLEMENTÉES COMME MARCHANDISES DANGEREUSES OU MATIÈRES **DANGEREUSES** 

Version 1.0 Date de révision 02/06/2024 Date

Date d'impression 04/27/2025

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

#### SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
TSCA Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

#### Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger



Point

d'exclamation

Mention d'avertissement Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions

des yeux.

Conseils de prudence

**Prévention:** Se laver la peau soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

Version 1.0

Date de révision 02/06/2024

Date d'impression 04/27/2025

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	1.0
Date de révision:	02/06/2024
Date d'impression:	04/27/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.